



CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

jakob.ruetsche@tg.ch

Monsieur Jakob Rütsche
Président de la Conférence suisse des impôts
Chef de l'Administration fiscale du canton de
Thurgovie
Schlossmühlestrasse 15
8510 Frauenfeld

Spécialiste : mup
Berne, le 15 juillet 2015

Standardisation du mode de calcul et du traitement de l'impôt à la source

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de son avant-dernière séance, sur la procédure unifiée de communication des salaires (PUCS), qui se fonde sur la norme suisse en matière de salaire de Swissdec. La PUCS permet aux entreprises de transmettre des informations directement aux destinataires voulus depuis leur comptabilité salariale, qu'il s'agisse de caisses de compensation de l'AVS, de la SUVA, de l'Office fédéral de la statistique, d'assureurs privés ou d'autorités fiscales cantonales. Il n'est ainsi plus nécessaire de remplir manuellement d'innombrables formulaires. La charge administrative des entreprises s'en trouve d'autant plus allégée que la transmission des données salariales à tous les destinataires s'effectue en une seule opération. Cette amélioration est synonyme d'économies pour les entreprises, mais également pour les assurances et les autorités.

La PUCS se heurte toutefois à une difficulté technique concernant l'imposition à la source. Le mode de calcul et le traitement de cet impôt ne sont malheureusement pas encore uniformisés à l'échelle de la Suisse. Les différences portent principalement sur les éléments suivants :

- Périodes de calcul et jours pertinents incomplets : *bien que tous les cantons procèdent selon le même mode de calcul, ils recourent à des mécanismes de comptage différents pour les jours pertinents -> 30 jours (31^e jour non compté) ;*
- Versements irréguliers / uniques ;
- Montants minimums : 2.00, 4.00, 5.00 ou 8.00 CHF ;
- Salaires horaires : 180 h au minimum / nombre plus élevé ;
- Bonus ultérieurs ;
- Etrangers en séjour de courte durée.

L'organisation à but non lucratif Swissdec a recensé et documenté ces différences avec le concours des fabricants de logiciels de comptabilité salariale certifiés PUCS.

Forum PME

Holzlikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32, fax +41 58 463 12 11
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

Le Forum PME s'engage pour que l'administration fédérale accorde, dans le cadre de son activité, une attention particulière aux petites et moyennes entreprises. Notre commission soutient pour cette raison les mesures visant à promouvoir l'utilisation de la PUCS, son déploiement étant gage de simplifications administratives pour les entreprises. Nous saluons donc les activités de promotion cofinancées par le SECO. Grâce à sa contribution, Swissdec présente les fonctionnalités et les atouts des systèmes de comptabilité salariale aux entreprises dans une campagne publicitaire nationale.

La transmission électronique des données salariales pourrait être plus largement répandue et, pour les entreprises concernées, plus simple, si les cantons harmonisaient leur mode de calcul et de traitement de l'imposition à la source. Une évolution en ce sens permettrait de réaliser des économies au niveau tant des entreprises que des autorités. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons de prendre contact avec l'organisation Swissdec, afin de contribuer à l'élaboration de solutions communes.

Espérant vivement que notre recommandation sera prise en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

[Version sans signature / original en allemand]

Eric Jakob
Co-président du Forum PME
Ambassadeur, chef de la Direction de la promotion économique du
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Copies à :

- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, Maison des cantons, Speichergasse 6, 3000 Berne 7
- Ernst Stalder, directeur de Swissdec